



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

-----  
COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N° 25/109

Autorisant dans le cadre de la Fête Patronale une manifestation sportive  
intitulée « La Coupe de Capesterre Belle-Eau »  
du 02 juillet au 12 juillet 2025, au Stade Municipal.

Le Maire de la commune de CAPESTERRE B/EAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2,

Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant que cette manifestation sportive qui se déroule du 02 juillet 2025 au 12 juillet 2025, entre dans le cadre des festivités de la Fête Patronale de la commune,

Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser cette manifestation sportive.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le Maire de la commune autorise dans le cadre de la Fête Patronale, la 16<sup>ème</sup> Edition de « La Coupe de Capesterre Belle-Eau » du 02 juillet 2025 au 12 juillet 2025 de 18 h 30 à 22 h 00, sur le stade Municipal.

**ARTICLE 2 :** La vente et la consommation de boissons en bouteille et de boissons alcoolisées sont formellement interdites dans l'enceinte du Stade Municipal durant la manifestation

**ARTICLE 3 :** MM. le Capitaine de la Police Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, Mme la Directrice des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 30 Juin 2025.

Pr le Maire et par délégation  
La 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

**Annick CHOISI**

